

## ACTION N°7

### ETABLISSEMENT D'UN CADASTRE DES ÉLÈVES AVEC DES DIFFICULTÉS ET/OU DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE

#### QUELLE EST NOTRE VOLONTÉ ?

Optimaliser la détection des élèves avec des difficultés et/ou des troubles de l'apprentissage en établissant un cadastre.

#### QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

Accompagner de manière plus optimale les élèves présentant des difficultés d'apprentissage et/ou des troubles avérés de l'apprentissage.

#### COMMENT Y TRAVAILLONS-NOUS ?

- Former les enseignants : comment détecter des difficultés et/ou des troubles de l'apprentissage ? Quels outils pour quels troubles de l'apprentissage ?
- Améliorer le partenariat existant avec le CPMS et le Pôle territorial WBE Namur.
- Constituer un groupe de travail pour élaborer des démarches de détection des élèves avec des difficultés et/ou des troubles de l'apprentissage.
- En tout début d'année scolaire, mettre en place un système de détection (jeux, tests...) des élèves présentant des difficultés et/ou troubles de l'apprentissage.
- Etablir et communiquer à l'équipe éducative la liste des élèves avec des difficultés et/ou des troubles avérés de l'apprentissage.

